

20 NOVEMBRE 2024

À l'attention des médecins de Meurthe et Moselle

- 1) **NOUVEAUX MODÈLES DE CERTIFICATS DE DÉCÈS**
- 2) **eRCP-TCA ACCÈS POUR TOUS LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ DU GRAND EST**
- 3) **PRÉSENTATION DU SAS 54**

Chers Confrères,

Vous trouverez, ci-dessous, des informations qui pourraient vous intéresser :

1) **L'arrêté du 29 Mai 2024 modifié institue deux nouveaux modèles de certificat de décès :**

Le premier modèle concerne les décès infantiles jusqu'à 364 jours de vie (mort-nés exclus).

Le second modèle concerne les décès à partir de 365 jours.

Le volet administratif (partie haute et publique du certificat) est commun aux deux modèles.

En revanche, le volet médical (partie basse confidentielle et non identifiante du certificat) est propre à chacun des deux certificats.

Ces nouveaux modèles doivent être utilisés par les médecins à partir du 1^{er} janvier 2025

Les médecins pourront se procurer ces certificats de décès.

Sur support électronique :

- sur le site internet dédié de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) à l'adresse suivante : <https://certdc.inserm.fr>
- sur l'application mobile dédiée de l'Inserm à l'adresse suivante : <https://certdc.inserm.fr/mobile>
- sur le site internet d'une personne morale de droit public ou privé ayant conclu une convention avec l'Inserm l'y autorisant

Sur support papier : auprès des Agences régionales de santé.

Modalités de certification des décès

Il existe aujourd'hui deux moyens d'établir un certificat de décès :

La certification électronique

Les médecins rédigent les certificats de décès en ligne et sur les tablettes et smartphones avec l'application CertDc. Pour certifier en ligne, il faut se connecter à [CertDc](#).

Le site CertDc permet la transmission des causes médicales de décès à l'Inserm en quelques minutes (organisme chargé de la collecte et de l'analyse des causes de décès depuis 1968).

La certification papier

Elfe peut être utilisée exceptionnellement, à condition que le décès n'ait pas eu lieu dans un établissement de santé ou dans un EHPAD.

Le médecin renseigne et signe les deux volets du certificat de décès ainsi que chacun des trois feuillets du volet administratif. Il clôt le volet médical avant la transmission du certificat de décès par voie postale, à la mairie du lieu de décès.

2)eRCP-TCA : accès pour tous les professionnels de santé du Grand est

L'accès pour solliciter une eRCP-TCA est désormais accessible à **tous les professionnels de santé du Grand Est**.

En plus des médecins généralistes, endocrinologues, nutritionnistes, pédiatres, psychiatres ou pédopsychiatres : tous les professionnels détenant un numéro RPPS (professionnels de santé et travailleurs sociaux), peuvent solliciter la eRCP-TCA pour un de leur patient ou un suivi présentant des troubles des conduites alimentaires.

Pour ce faire :

- Vérifiez votre connexion ou inscrivez-vous sur Pulsy (bienvenue.pulsy.fr)
- Informez le réseau de votre demande de participation (auditeur ou présentateur de cas) (nous devons vous donner les droits d'accès)
-

Si vous souhaitez présenter un cas : quelques jours en amont de la date choisie, vérifiez votre connexion et complétez le formulaire de description du cas.

Le jour J à 13h, connectez-vous sur Pulsy, [eRCP-TCA](#).

Merci de noter dans vos agendas les prochaines dates pour la eRCP-TCA :

Les lundis de 13h à 14h :

2024 :

- 18/11/2024
- 16/12/2024

2025 :

- 20/01/2025
- 24/02/2025
- 24/03/2025
- 21/04/2025
- 19/0 /2025
- 16/06/2025
- 21/07/2025

La cellule de coordination du RéLAB se tient à votre disposition pour toute question

Réseau Lorrain Anorexie Boulimie : 03 83 15 50 28

3)Présentation du Service d'Accès aux Soins de Meurthe et Moselle (SAS 54)

Vous trouverez, en pièce jointe, un courrier de présentation du SAS 54

Bien confraternellement à toutes et tous.

Le Président,
Dr Franck BRESLER

[Vous pouvez consulter les questionnaires de thèse sur le lien suivant : lien](#)

Site internet : <http://www.conseil54.ordre.medecin.fr> – e-mail : cd.54@ordre.medecin.fr

[Cliquez ici pour vous désinscrire](#)